

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · Producteur/fournisseur:

Bison International  
Dr.A.F.Philipsstraat 9  
NL-4462 EW Goes  
PO Box 160  
NL-4460 AD Goes  
tel. +31 88 3235700  
fax. +31 88 3235800  
e mail: sds@boltonadhesives.com

#### · Service chargé des renseignements: PSRA

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 1)

### • Pictogrammes de danger



GHS07

### • Mention d'avertissement Attention

### • Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pierre ponce

### • Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### • Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

### • Indications complémentaires:

EUH208 Contient Ciment Portland, Poussière de combustion, ciment portland, N-1-naphtylaniline.

Peut produire une réaction allergique.

### • Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

### • Pictogrammes de danger



GHS07

### • Mention d'avertissement Attention

### • Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pierre ponce

### • Mentions de danger

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### • Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

(suite page 3)

FR



GRIFFON

6303661 - GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### • 3.2 Mélanges

• **Description:** Agent d'étanchéité

• **Composants dangereux:**

CAS: 1332-09-8	pierre ponce ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 84418-50-8 EINECS: 282-762-6 Reg.nr.: 01-2119988500-34-XXXX	Naphthenic acids, zinc salts, basic ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥0,25-<1%
CAS: 90-30-2 EINECS: 201-983-0 Reg.nr.: 01-2119488704-27-XXXX	N-1-naphthylaniline ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	≥0,25-<1%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32-XXXX	Oxyde de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-<1%

• **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

• **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR



GRIFFON

6303661 - GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 3)

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**  
**Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers**  
**Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**  
**Stockage:**  
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.  
**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.  
**Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage:** 11
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 1314-13-2 Oxyde de zinc

VLEP	Valeur à long terme: 5* 10** mg/m <sup>3</sup> *fumées **poussières
------	--

#### · PNEC

##### 1314-13-2 Oxyde de zinc

Eau douce	0,0144 mg/l
Fresh water sediment	146,9 mg/kg dry weight
Eau de mer	0,0072 mg/l
Marine sediment	162,2 mg/kg dry weight
Sol	83,1 mg/kg
Sewage treatment plant	0,1 mg/l

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

##### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

##### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### · Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001**· Protection des yeux/du visage**

(suite de la page 5)



Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Solide

**· Couleur:**

Selon désignation produit

**· Odeur:**

Reconnaissable

**· Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**· Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

**· Inflammabilité**

Non déterminé.

**· Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Non déterminé.

**· Inférieure:**

Non déterminé.

**· Supérieure:**

Non déterminé.

**· Point d'éclair**

Non applicable.

**· Température de décomposition:**

Non déterminé.

**· pH**

Non applicable.

**· Viscosité:**

Non applicable.

**· Viscosité cinématique**

Non applicable.

**· Dynamique:**

Non applicable.

**· Solubilité**

Insoluble

**· l'eau:**

Non applicable.

**· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

**· Pression de vapeur:**

Non applicable.

**· Densité et/ou densité relative**1,768 g/cm<sup>3</sup>**· Densité à 20 °C:**

Non déterminé.

**· Densité relative**

Non applicable.

**· Densité de vapeur:**

Non applicable.

**· Caractéristiques des particules**

Voir point 3.

**· 9.2 Autres informations**

Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

**· Aspect:**

Pâteuse

**· Forme:**

(suite page 7)

FR



GRIFFON

6303661 - GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 6)

<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %
<b>Changement d'état</b>	
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosifs</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Danger de formation de produits pyrolytiques toxiques

FR

(suite page 8)



GRIFFON

6303661 - GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 84418-50-8 Naphthenic acids, zinc salts, basic

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

#### 90-30-2 N-1-naphthylaniline

Oral	LD50	1625 mg/kg (rat)
------	------	------------------

#### 1314-13-2 Oxyde de zinc

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	5,7 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:

- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.

- Sensibilisation Non applicable.

- Toxicité par administration répétée Non applicable.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 9)



GRIFFON

6303661 - GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Non applicable.

- vPvB:** Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

- 12.7 Autres effets néfastes**

- Remarque:** Nocif pour les poissons.

- Autres indications écologiques:**

- Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Emballages non nettoyés:**

- Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADR/ADN, IMDG, IATA** néant

-

- ADN** néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

- Classe** néant

(suite page 10)

FR



GRIFFON

6303661 - GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 9)

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 11)

FR



GRIFFON

6303661 - GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2025

Révision: 31.07.2025

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

**Nom du produit:** GRF KOLMAT TP 300G\*12 L001

(suite de la page 10)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(exposition unique)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long  
terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie  
généralement sur la méthode de calcul en  
utilisant les données des substances  
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

### Service établissant la fiche technique: PSRA

Contact: PSRA

Date de la version précédente: 24.01.2022

Numéro de la version précédente: 22

### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR